

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
SOMOCER**

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

Le Conseil d'administration de SOMOCER, réuni le jeudi 06 octobre 2011 a noté que les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire prévues pour le 6 octobre 2011 à 10 Heures et suivant à l'hôtel Régency n'ont pas été tenues, et ce en raison de la non-conformité à la réglementation du délai de publication de la convocation, notamment les articles 276 et 277 al.3 du C.S.C et l'article 29 al.2-b des statuts.

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 17 al.1 des statuts de la société qui exige que les membres du conseil d'administration soient choisis parmi les actionnaires, note et enregistre que le projet de remplacement de l'administrateur Dubai Investment Group par l'actionnaire DH Investors Limited n'a plus lieu d'être du fait que les deux sociétés ont perdu leur qualité d'actionnaire.

Aussi, la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire telle que initialement prévue par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 septembre 2011, est devenue sans objet.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le Mardi 29 Novembre 2011 à 10h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par voie d'incorporation des réserves
2. Modification de l'article 06 des statuts
3. Pouvoirs à donner.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*